

L'enfant de Joseph Poelaert

Monumental. Le palais de justice de Bruxelles est l'un des monuments les plus remarquables du XIX^e siècle. Avec sa superficie totale de 81 000 m², ses huit cours intérieures, sa salle des pas perdus longue de 90 mètres et large de 40, cet imposant rectangle, dominé par une coupole massive (24 000 tonnes) juchée à une hauteur de 142 mètres a été imaginé par l'architecte Joseph Poelaert. Sa première pierre fut posée le 31 octobre 1866. L'inauguration eut lieu 17 ans plus tard, le 15 octobre 1883. A cette époque, le palais de justice était le plus grand bâtiment d'Europe.

- Cela fait des décennies que le palais de justice de Bruxelles attend un relifiting en profondeur.
- Les choses bougent, certes, mais lentement.
- Etat des lieux avec le président d'Avocats.be, M^e Jean-Pierre Buyle.

Le palais de justice ne sera entièrement rénové qu'en 2040

L'immense palais de justice de Bruxelles est un bâtiment emblématique à bien des égards. Cela fait toutefois des décennies qu'il vit entouré d'échafaudages et sa rénovation devrait encore durer des lustres.

S'il a été décidé, en 2016, d'y maintenir les activités judiciaires que le gouvernement fédéral avait sérieusement songé à déménager ailleurs, il est encore loin le temps où les acteurs du monde judiciaire pourrissent y travailler dans des conditions confortables et le public profiter d'infrastructures modernes et agréables.

Des ministres pas très "bruxellois"

C'est ce que regrette M^e Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be et cheville ouvrière de la Fondation Poelaert, une émanation du barreau de Bruxelles œuvrant à l'aménagement du palais en particulier et de la place Poelaert en général.

"Des choses bougent (NdLR: voir ci-contre) mais on peut regretter qu'il n'y ait actuellement pas de budget, ni de pilote pour faire avancer les travaux, certes importants, qui donneront enfin le cachet qu'il mérite à l'édifice."

Selon M^e Buyle, il y a longtemps qu'aucun ministre compétent (NdLR: le palais dépend du ministre de la Justice mais surtout de celui de l'Intérieur,

qui contrôle la Régie des bâtiments) n'a eu "une sensibilité bruxelloise forte".

C'est ainsi, relève-t-il, qu'"on a trouvé 370 millions pour rénover l'ancien palais de justice d'Anvers et construire le nouveau, que des budgets importants ont été alloués aux palais de justice de Bruges, Gand, Courtrai, Mons, Liège ou Namur (dont coût 85 millions) mais que quasi rien n'a été fait, depuis la fin de la guerre, pour celui de Bruxelles."

Encore 20 ans à attendre

M^e Buyle regrette notamment qu'il n'y ait plus de conservateur dédié au bâtiment.

"Le patron de la Régie des bâtiments est censé le gérer mais il doit s'occuper de dizaines d'autres édifices."

Résultat: pour rendre le palais totalement opérationnel, autrement dit le rénover, le sécuriser, l'équiper de moyens informatiques et robotiques performants, y installer des systèmes de vidéo-conférences et des dispositifs de sécurité modernes, il faudra, aux dires du ministre de la Justice Koen Geens (CD&V)... plus de vingt ans. Et selon le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), il s'agira de débloquer un budget de 100 millions d'euros pour mener tous ces travaux à bien.

Pour M^e Buyle, il est d'autant plus décevant que les choses traînent à ce point qu'on pourrait réaliser des éco-

nomies substantielles en ramenant au sein du palais des instances qui occupent des immeubles voisins et coûtent cher en frais de location.

"Je pense au parquet, aux juges d'instruction et aux juges de la jeunesse qui sont hébergés au Portalis, aux chambres civiles du tribunal de première instance et au Collège des procureurs généraux qui sont logés au Montesquieu, au tribunal de commerce et au Collège des cours et tribunaux qui occupent le Themis. Il y aurait moyen de rapatrier la moitié de ces juridictions dans le grand palais et cela permettrait d'économiser 10 millions d'euros par an."

Memorandum, BD et spectacle

La Fondation Poelaert et les barreaux francophone et néerlandophone de Bruxelles préparent un memorandum qui sera remis au gouvernement avant les élections fédérales de mai 2019.

Mais d'autres initiatives, de nature culturelle, vont voir le jour qui, toutes, insistent sur l'importance symbolique du palais. On veut parler d'un livre illustré réalisé par 50 artistes belges de renom, d'un ouvrage sur l'histoire du palais, d'une BD de François Schuiten et, peut-être, d'un spectacle consacré à la vie et à l'œuvre de Joseph Poelaert, le père de cette œuvre architecturale hors normes.

Jean-Claude Matgen

Pour M^e Buyle, le fait que les ministres compétents n'aient pas la fibre bruxelloise a fortement nui à l'avenir de l'œuvre de Joseph Poelaert.



Le palais de justice vu par l'artiste François Schuiten qui défend la valeur symbolique du bâtiment comme lieu de justice. Il n'est pas le seul.

Des chantiers s'achèvent, d'autres vont commencer

A la rentrée de septembre, les travaux de sécurisation de l'entrée principale du palais de justice de Bruxelles devraient être terminés. Les couloirs d'accès à l'imposant bâtiment, aujourd'hui très désagréables à emprunter et remplis de courants d'air, auront été nettoyés et repeints.

L'un sera ouvert aux acteurs de la justice, l'autre au public.

Rouvrir la porte en bronze

Selon M^r Jean-Pierre Buyle, "cette rénovation a de la gueule, même s'il faut regretter le fait qu'on ait condamné la magnifique porte d'entrée de bronze. Nous plaiderions pour qu'on la rouvre et qu'on place derrière elle une vitre blindée de trois mètres de haut, qui interdirait l'accès à la salle des pas perdus mais permettrait aux visiteurs d'en saisir la perspective et amènerait de la lumière à l'intérieur du lieu. La Régie des bâtiments n'est pas opposée à l'idée mais c'est l'argent qui manque pour le moment."

Cela posé, viennent les regrets: "La rénovation de l'entrée du palais est quasiment, avec la mise en œuvre d'un plan d'évacuation, la seule chose de vraiment visible qui ait été réalisée depuis qu'en 2016, le gouvernement a revu sa décision de sortir le palais de justice de la chaîne pénale", scande M^r Buyle.

Dans un premier temps, il avait, en effet, été question d'affecter deux tiers de la superficie du socle à un usage culturel et commercial et de déménager toutes les activités pénales, au motif que le palais n'était pas sécurisable.

La Fondation Poelaert, créée par le barreau de

Bruxelles, a, en 2012, élaboré un masterplan pour le "campus" Poelaert, autrement dit l'ensemble des bâtiments de justice disposés autour de la place. En 2013, elle a rédigé une note concernant la structure juridique souhaitable dans le but de rénover le palais et de réaliser le campus.

Cette note a été transmise aux autorités concernées (gouvernement fédéral, Région bruxelloise, Ville de Bruxelles) et a fait l'objet de nombreuses discussions. Elle n'est pas étrangère au fait qu'il a donc été décidé, *in fine*, de laisser la justice occuper l'immense bâtisse.

Pièces à conviction et archives

On y a maintenu la Cour de cassation, les chambres pénales et civiles de la cour d'appel, le tribunal correctionnel, la chambre du conseil et la chambre des mises en accusation.

Le retour du tribunal de police (qui siège rue de la Régence), des deux justices de paix voisines et du Collège des procureurs généraux est au menu.

Les pièces à conviction vont déménager dans l'ancien siège de la Banque nationale, boulevard de l'Empereur alors que le transfert des archives vers la caserne Prince Albert est en projet, de même que l'évacuation des doubles des actes de l'état civil, qui se trouvent au niveau moins 1 et ont été inondés voici un

an et demi à la suite d'une rupture de canalisations d'égouts.

Quatre salles d'audience sécurisées

"Tout cela est très bien, commente M^r Buyle, et je me réjouis de voir des travaux commencer au niveau moins 1, qui devraient permettre, d'ici deux ans, de sécuriser quatre salles d'audience, la chambre du conseil, la chambre des mises en accusation et des locaux destinés à accueillir des procès sensibles. On va aménager trois couloirs d'accès différents à ces salles, l'un réservé au public, l'autre aux avocats et magistrats, le troisième aux prévenus ou inculpés comparaisant détenus. Un budget de 5 millions a été consacré à ces aménagements."

Des espaces réduits

Mais, comme indiqué ci-contre, la "vraie" rénovation du palais prendra beaucoup plus de temps. "En outre, indique M^r Buyle, elle devra se faire tout en maintenant l'occupation du palais. Le travail s'annonce d'autant plus compliqué qu'on n'a jamais mesuré les surfaces occupables."

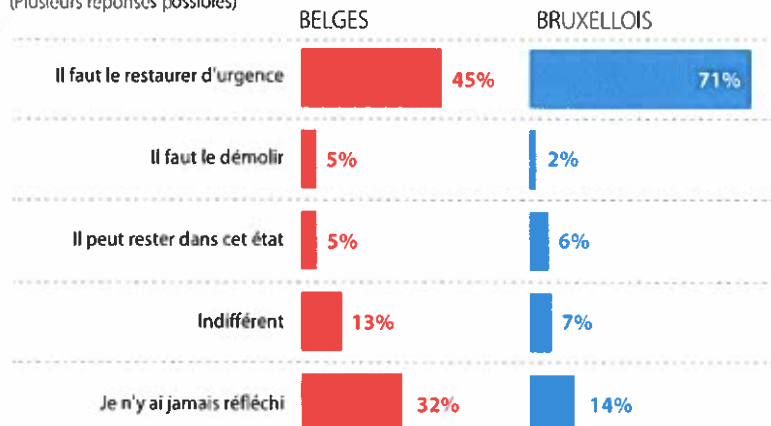
En 2005, insiste le président d'Avocats.be, le personnel disposait de 30 mètres carrés de bureaux par personne, aujourd'hui, on est passé à 13 mètres carrés, demain on n'en sera plus qu'à 10,5 mètres. Pas très confortable tout ça.

J.-C.M.

D'ici deux ans, quatre salles d'audience stratégiques auront été sécurisées au niveau -1. Un bon point aux yeux de M^r Buyle.

QUEL DOIT ÊTRE LE FUTUR DU PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES ?

(Plusieurs réponses possibles)



Source: Fondation Poelaert

IPMI Graphics

Les échafaudages devraient avoir disparu d'ici 2032

Toutes celles et tous ceux qui se sont rendus une fois dans leur vie au palais de justice de Bruxelles, pour y affronter la justice ou pour visiter l'un des hauts lieux du tourisme bruxellois, ont tous été marqués, plutôt négativement, par la gangue d'échafaudages qui emprisonne le bâtiment.

Ce n'est pas demain qu'ils disparaîtront mais les choses sont en train d'évoluer, comme nous l'a confié M^r Jean-Pierre Buyle.

"Un marché public a été ouvert en vue de désigner un service d'études chargé de choisir le bureau d'architectes qui réalisera le plan lumière censé adapter les échafaudages aux futurs travaux de rénovation du palais. D'ici les vacances de 2019, le choix devrait être fait. Un budget de 750 000 euros a été débouqué pour mener l'opération à bien."

Un kilomètre de façades

Il s'agira ensuite de dresser l'inventaire des structures métalliques qui ont été atteintes par la pluie et l'humidité mais aussi des pierres et des sculptures qui ont été abîmées et de déterminer sur quelle profondeur elles l'ont été.

Une fois ce travail réalisé, on pourra s'attaquer à la rénovation des façades de l'immeuble, qui développent un kilomètre de long.

Les travaux commenceront par la façade principale. Il faudra évidemment que l'on désigne l'entreprise qui les réalisera. Le chantier devrait commencer, explique M^r Buyle, fin 2020 et pourrait être terminé fin 2022. Il faudra dépenser 18 millions d'euros hors TVA pour ce ravalement d'envergure.

1

Kilomètre

Les quatre façades du palais de justice, qui vont être rénovées dans les années à venir, développent 1 kilomètre.

Cacher la misère

On s'attaquera ensuite aux trois autres façades. Dont coût : une bonne septantaine de millions d'euros pour un chantier qui devrait durer jusqu'en 2032.

"Pendant le temps des travaux, observe M^r Buyle, le bâtiment sera ceint par une immense bâche ornée d'une photo du palais du temps de sa splendeur. Entre-temps, il est question de recouvrir les horribles palissades taguées actuelles par des photos choisies par une entreprise spécialisée en accord avec les acteurs de la justice."

J.-C.M.

Épinglé

Des abords embellis ?

Jardins. La rénovation du palais de justice ne laisse pas indifférent du côté de la Ville de Bruxelles. C'est ainsi que, depuis son lieu de villégiature, le premier échevin Alain Courtois (MR) nous a confirmé que la Ville songeait à transformer en jardins les rampes qui courent le long de la façade du palais, côté quartier des Marolles.

Parkings. Des rampes qui, actuellement, servent de parkings aux avocats. "Nous sommes en discussion avec les barreaux et Interparking (Ndlr : qui gère le parking situé en dessous de

la place Poelaert) pour trouver une solution", nous a confié Alain Courtois. M^r Buyle estime à environ 250 le nombre de places de parking actuellement occupées par les avocats. Si elles étaient perdues, il faudrait trouver de quoi permettre aux "robins" de se garer à proximité du palais sans trop de difficulté.

Cour d'honneur. Mais les avocats ne sont pas opposés à un embellissement des abords du palais, ni d'ailleurs à un aménagement de la "cour d'honneur" qui se trouve devant le bâtiment et dont il est question qu'on la débarrasse de ses voitures et qu'on lui restitue ses grilles. Histoire de mieux mettre en valeur un édifice "historique".



David Leisterh
Vice-président du MR bruxellois

"Il faut élire les bourgmestres en deux tours"

■ Un candidat aux élections locales d'octobre prochain veut corriger les défauts du mode de scrutin proportionnel.

Le passage à un mode de scrutin majoritaire est une tentation pour les libéraux francophones, elle réapparaît de temps en temps dans les programmes du MR. Le constat est le suivant : les élections à la proportionnelle conduisent presque inévitablement à un éparpillement des voix et il faut que plusieurs partenaires s'allient après le verdict des urnes pour obtenir une majorité et pouvoir gouverner. Les accords de coalition sont alors le fruit d'un compromis entre les formations politiques.

Alors que les élections communales approchent (le 14 octobre prochain), David Leisterh, vice-président du MR bruxellois et tête de liste à Watermael-Boitsfort, établit à son tour le même constat. Il propose, pour remédier aux "défauts" de la proportionnelle, un autre système inspiré du scrutin majoritaire. "J'ai fait le constat d'une frustration chez l'électeur, explique-t-il. Il vote pour un parti ou pour une personnalité mais, même si ce dernier termine premier au soir des élections, sans pour autant obtenir de majorité absolue, rien n'empêchera le jeu des alliances d'en décider potentiellement autrement. C'est démocratique, certes, mais frustrant."

David Leisterh propose dès lors un autre mécanisme électoral à deux tours pour le niveau local. "Dans les faits : on voterait deux fois. Le premier tour – le premier dimanche – servirait à isoler deux potentiels futurs bourgmestres. Ils seraient alors en compétition lors d'un second tour qui déterminerait alors le vainqueur." Le nouveau bourgmestre ainsi désigné aura cependant besoin d'une majorité de conseillers communaux pour appuyer sa politique.

La liste du bourgmestre "surreprésentée"

La tête de liste MR à Watermael-Boitsfort propose dès lors, pour assurer cette majorité sans devoir passer par des compromis politiques, de "surreprésenter" les candidats de sa liste en termes de nombre de sièges au conseil communal : "Le premier tour déterminerait 75 % de la composition du conseil communal. Au soir du second tour, les 25 % restants seraient d'office dévolus au parti du nouveau bourgmestre." Si, malgré ce nombre de conseillers communaux supplémentaires, le nouveau bourgmestre n'obtenait pas de majorité, il devra alors engager des négociations classiques avec d'autres formations pour composer le collège.

En Belgique, le mode de scrutin pour les communes varie selon la Région. La Wallonie, par exemple, a déjà connu une évolution : le bourgmestre est obligatoirement le candidat le plus populaire du parti le plus populaire formant la majorité. Toutefois, ce système n'assure pas de majorité automatique au conseil communal. En Région bruxelloise, les électeurs ont encore moins voix au chapitre : le bourgmestre est toujours désigné indirectement (par les conseillers communaux).

F.C.